



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 23 septembre 2025, à 19 h 00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Madame Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière , assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h00

2025-09-235

**2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal à la séance extraordinaire du 23 septembre 2025 conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu,

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.**

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**3.1 -** Modification du calendrier des séances 2025 telle que prévue par la résolution 2024-11-356 adoptée en séance ordinaire du 4 novembre 2024

**3.2 -** Modification du calendrier des séances 2025 telle que prévue par la résolution 2024-11-356 adoptée en séance ordinaire du 4 novembre 2024

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité

**3 - SUJETS À DISCUTER**



No de résolution  
ou annotation

**3.1 - Modification du calendrier des séances 2025 telle que prévue par la résolution 2024-11-356 adoptée en séance ordinaire du 4 novembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code Municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-11-356 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 04 novembre 2024 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 conformément à l'Article 148 du CMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la date du mercredi 2 octobre 2025 a été retenue pour la séance ordinaire du mois d'octobre 2025 par rapport a ;

**CONSIDÉRANT** que le lundi 6 octobre 2025 constitue un jour dans le calendrier d'élection municipal;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 6 octobre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **DE REPORTER** la séance ordinaire du mois d'octobre 2025 initialement prévue le lundi 6 octobre 2025 conformément au calendrier adopté par résolution 2024-11-356 **au mercredi 2 octobre 2025 à 19h30**;

Adopté à l'unanimité.

**2025-09-237**

**3.2 - Modification du calendrier des séances 2025 telle que prévue par la résolution 2024-11-356 adoptée en séance ordinaire du 4 novembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code Municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-11-356 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 04 novembre 2024 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 conformément à l'Article 148 du CMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la date du mardi 11 novembre 2025 a été retenue pour la séance ordinaire du mois de novembre 2025 par rapport a ;

**CONSIDÉRANT** que le lundi 3 novembre 2025 constitue un jour de lendemain du scrutin d'élection municipal;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 3 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **DE REPORTER** la séance ordinaire du mois de novembre 2025 initialement prévue le lundi 3 novembre 2025 conformément au calendrier adopté par résolution 2024-11-356 **au mardi 11 novembre 2025 à 19h30**;

Adopté à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

2025-09-238

#### 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon

**QUE** la séance soit levée à 19h07.

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand  
Marcel Normand  
Maire

Annick Girouard  
Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand  
Marcel  
Maire

Normand

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard  
Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution  
ou annotation